

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-458-1935 rendant exécutoire l'arrêté 334 du 29 mai 1934,

n° 23-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté 354 du 29 mai 1934 modifiant

Vu le télégramme du Ministre des colonies approuvant l'arrêté susvisé :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est rendu exécutoire l'arrêté n° 354 du 29 mai 1934 modifiant l'article 4 de l'arrêté du 9 septembre 1951 sur le régime de la propriété foncière, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M.de coppet.